

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 octobre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228141003

Accorder un contrat à Construction CPB inc. pour des travaux de construction dans le futur site transitoire principal des centres d'appels 9-1-1 – Dépense totale de 15 258 341,20 \$, taxes incluses (contrat : 12 455 788,73 \$ + contingences : 2 242 041,97 \$ + incidences : 560 510,50 \$) – Appel d'offres public n°IMM-15387 (6 soumissions).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228141003

Accorder un contrat à Construction CPB inc. pour des travaux de construction dans le futur site transitoire principal des centres d'appels 9-1-1 – Dépense totale de 15 258 341,20 \$, taxes incluses (contrat : 12 455 788,73 \$ + contingences : 2 242 041,97 \$ + incidences : 560 510,50 \$) – Appel d'offres public n°IMM-15387 (6 soumissions).

À sa séance du 5 octobre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 12 octobre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant le futur centre d'appels transitoire du 9-1-1. Elles ont d'abord précisé que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a émis une politique réglementaire afin que tous les centres d'appels 9-1-1 passent d'une technologie analogique à une technologie numérique, d'ici le 4 mars 2025. Puisque les systèmes et les équipements actuellement utilisés ne répondent pas aux critères, les centres d'appel 9-1-1 doivent être relocalisés dans un site transitoire pour assurer l'implantation de la nouvelle technologie. Le bâtiment qui l'accueillera doit subir plusieurs travaux, notamment de plomberie, d'électricité, de mécanique et de réseaux, afin d'être aux normes.

L'appel d'offres associé à ce contrat a été publié sur une période de 59 jours, soit du 28 juin au 25 août 2022. Durant cette période, sept addenda ont été émis, dont deux pour reculer la date d'ouverture des soumissions. Il y a eu 14 preneurs du cahier des charges, parmi lesquels six ont déposé une soumission. Les motifs de désistement

évoqués étaient le délai de soumission trop court et des carnets de commandes complets. L'analyse des soumissions révèle un écart de 2,41 % avec l'estimation des professionnels et de 0,41 % avec la deuxième plus basse soumission. Selon les invitées, ces écarts témoignent de la bonne compréhension, par les soumissionnaires, de la portée des travaux. Le SGPI recommande d'octroyer le contrat à l'entreprise *Construction CPB inc.*

Les commissaires ont ensuite voulu mieux comprendre pourquoi le site était transitoire. Avec les nombreux investissements engagés par la Ville dans ce projet, pourquoi le lieu sera-t-il temporaire, alors que celui-ci répondra désormais aux normes? En réponse, les responsables expliquent que les investissements ne seront pas perdus puisque c'est un bâtiment de la Ville, qui avait besoin d'être revalorisé. Ils étudient également si ce lieu ne pourrait pas être le site de relève. Malgré que le bâtiment répond aux normes du CRTC, celui-ci n'est pas nécessairement conforme à ceux du ministère de la Sécurité publique. Les clarifications obtenues ont été à la satisfaction des commissaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du SGPI pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires :

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE228141003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.